

Validation du plan de continuation / Une nouvelle histoire commence

Marseille, le 12 juillet 2017. Le Groupe Avenir Telecom annonce avoir obtenu du Tribunal de Commerce de Marseille la validation du plan de continuation construit par le management autour de son accord de licence stratégique avec la marque **Energizer®**.

Licencié **Energizer®** depuis 2010, Avenir Telecom a décidé de concentrer son activité sur la conception, le développement et la distribution de téléphones mobiles (*feature phones et smartphones*) et d'accessoires (Chargeurs, connectique, cartes mémoires, clés USB, protections d'écrans, coques renforcées) sous licence exclusive de marque. Le Groupe pourra ainsi s'appuyer sur sa profonde connaissance du marché de la téléphonie mobile, riche d'une expérience de plus de 28 ans, et sur la puissance d'une marque Premium comme **Energizer®**, disposant d'une notoriété internationale et symbole d'innovation, de puissance, de qualité et de longévité.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

Ce plan présenté par la société prévoit l'apurement du passif, reconnu initialement par Avenir Telecom pour un montant de 49,6 M€, de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,3 M€ ;
- un paiement de 8,6 M€ le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement sur 10 ans avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Le 5 août 2017 le passif reconnu par la société sera de 13,7 M€ après paiement des membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances.

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité.

Les instances en cours non provisionnées comptablement ne feront pas l'objet d'une provision annuelle auprès du commissaire à l'exécution du plan. Le passif a fait l'objet de contestations menées par la société devant le juge-commissaire et elle est toujours dans l'attente de ses ordonnances.

Ayant mis à profit cette période pour mener les restructurations nécessaires et optimiser son fonctionnement opérationnel, le Groupe sort renforcé par ce plan de redressement, prêt à ouvrir une nouvelle page de son histoire avec de nouvelles perspectives de développement.



A propos d’Avenir Telecom

*Le Groupe Avenir Telecom est un concepteur et distributeur de smartphones et d’accessoires commercialisés sous licence de marque **Energizer**®. La distribution est assurée dans 40 pays et plus de la moitié des ventes sont réalisées à l’international.*

Avenir Telecom est coté sur Euronext à Paris – compartiment C (FR0000066052 – AVT). L’action Avenir Telecom fait partie des indices CAC Mid & Small et CAC Technology.

Contacts Presse et Investisseurs

Véronique Beaume
Directeur Financier
+33 4 88 00 60 00
actionnaire@avenir-telecom.fr

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
+33 1 53 67 36 78
avenir-telecom@actus.fr

Nicolas Bouchez
Relations Presse
+33 1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

Retrouvez toutes nos informations financières sur corporate.avenir-telecom.com